

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE

AVIS DE CONVOCATION

A :	M. Jean-Marc Robitaille	M. Marc Campagna
	Mme Brigitte Villeneuve	M. Frédéric Asselin
	Mme Nathalie Bellavance	M. Clermont Lévesque
	Mme Marie-Claude Lamarche	M. André Fontaine
	M. Réal Leclerc	M. Sylvain Tousignant
	M. Serge Gagnon	M. Claire Messier
	M. Michel Morin	M. Stéphane Berthe
	M. Paul Asselin	M. Jean-Guy Sénécal
	Mme Marie-Josée Beaupré	

Mesdames,
Messieurs,

Conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes*, vous êtes convoqués à une séance extraordinaire qui se tiendra le **LUNDI 11 MAI 2015 À 19H30**, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne.

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Consultation publique :
 - 3.1 projet de règlement numéro 1000-028 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'ajouter au chapitre 4 intitulé «Lecture du milieu» l'illustration de la répartition des institutions scolaires et religieuses sur le territoire municipal ;
 - 3.2 projet de règlement numéro 1001-245 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser spécifiquement les établissements d'enseignement dans les zones scolaires; d'autoriser spécifiquement les usages religieux dans certaines zones; et d'exclure spécifiquement les usages religieux des zones d'utilités publiques ;
 - 3.3 projet de règlement numéro 1001-246 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser le groupe d'usage «Hébergement (HE)» dans la zone 8660-64 (URBANOVA phase 1) ;
 - 3.4 projet de règlement numéro 1001-247 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer une nouvelle zone à même les zones 0363-86 et 0363-87 et d'y permettre l'usage «Gymnase et club athlétique (7425)» et l'usage «Piscine intérieure (7432)» en sus des usages actuellement autorisés ;

- 3.5 projet de règlement numéro 1001-243 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'encadrer les micro-brasseries et de modifier l'encadrement des spectacles dans les restaurants et les bars de certaines zones commerciales ;
 - 3.6 projet de règlement numéro 1006-017 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin de consolider les sections applicables aux bars, restaurants et terrasses en une nouvelle section applicable aux cafés, restaurants, bars et micro-brasseries ;
 - 3.7 projet de règlement numéro 1001-248 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'harmoniser ses dispositions avec celles du règlement municipal de lutte à la propagation de l'agrile du frêne ;
4. Période de questions;
 5. Levée de la séance.

Donné à Terrebonne, ce 8^e jour du mois de mai 2015.

Le greffier,

Denis Bouffard, avocat
/jl

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
11 MAI 2015**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne, tenue le 11 mai 2015 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Claire Messier
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint .

RÉSOLUTION NO : 222-05-2015
PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant
APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 223-05-2015
PROPOSÉ PAR : Marie-Josée Beaupré
APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE l'ordre du jour, tel que transmis aux membres du conseil municipal sur l'avis de convocation, soit adopté.

ADOPTÉ

Le maire, Monsieur Jean-Marc Robitaille, et le directeur de l'urbanisme durable, Monsieur Michel Larue, expliquent les projets de règlements énumérés ci-après et entendent les personnes qui désirent s'exprimer :

- projet de règlement numéro 1000-028 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'ajouter au chapitre 4 intitulé «Lecture du milieu» l'illustration de la répartition des institutions scolaires et religieuses sur le territoire municipal ;
- projet de règlement numéro 1001-245 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser spécifiquement les établissements d'enseignement dans les zones scolaires; d'autoriser spécifiquement les usages religieux dans certaines zones; et d'exclure spécifiquement les usages religieux des zones d'utilités publiques ;
- projet de règlement numéro 1001-246 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser le groupe d'usage «Hébergement (HE)» dans la zone 8660-64 (URBANOVA phase 1) ;
- projet de règlement numéro 1001-247 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer une nouvelle zone à même les zones 0363-86 et 0363-87 et d'y permettre l'usage «Gymnase et club athlétique (7425)» et l'usage «Piscine intérieure (7432)» en sus des usages actuellement autorisés ;
- projet de règlement numéro 1001-243 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'encadrer les micro-brasseries et de modifier l'encadrement des spectacles dans les restaurants et les bars de certaines zones commerciales ; il est mentionné que ce règlement sera scindé afin de traiter l'encadrement des micro-brasseries dans un règlement et dans un autre règlement, l'encadrement des spectacles dans les restaurants et les bars dans certaines zones commerciales;
- projet de règlement numéro 1006-017 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin de consolider les sections applicables aux bars, restaurants et terrasses en une nouvelle section applicable aux cafés, restaurants, bars et micro-brasseries ; pour les mêmes motifs qu'au point 3.5, ce projet de règlement sera scindé;
- projet de règlement numéro 1001-248 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'harmoniser ses dispositions avec celles du règlement municipal de lutte à la propagation de l'agrile du frêne .

RÉSOLUTION NO : 224-05-2015

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE TERREBONNE**

**SÉANCE ORDINAIRE
11 MAI 2015**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Terrebonne tenue le lundi 11 mai 2015 à 19 h 30, à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Ville de Terrebonne, sous la présidence du maire Monsieur Jean-Marc Robitaille, et à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

Brigitte Villeneuve	Marc Campagna
Nathalie Bellavance	Frédéric Asselin
Marie-Claude Lamarche	Clermont Lévesque
Réal Leclerc	André Fontaine
Serge Gagnon	Sylvain Tousignant
Michel Morin	Claire Messier
Paul Asselin	Stéphane Berthe
Marie-Josée Beaupré	Jean-Guy Sénécal

tous formant quorum.

Étaient également présents Monsieur Luc Papillon, directeur général, et Me Denis Bouffard, greffier.

Était absent Monsieur Daniel Sauriol, directeur général adjoint.

Le greffier dépose à la table du conseil les documents énumérés ci-après :

- Le rapport d'embauche des employés temporaires conformément au règlement numéro 633.
- Les procès-verbaux du comité exécutif des séances tenues les 8, 16, 22 et 29 avril 2015.
- Les états comparatifs du premier semestre conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes*.

RÉSOLUTION NO : 225-05-2015

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Marc Campagna

QUE la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 226-05-2015

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE l'ordre du jour soit adopté en retirant les points 7.5 (adoption du second projet du règlement 1001-243) et 7.6 (adoption du second projet de règlement numéro 1006-107).

1. Ouverture de la séance (225-05-2015);
2. Adoption de l'ordre du jour (226-05-2015);
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 13 avril et des séances extraordinaires du 13, 27 avril et 4 mai 2015 (227-05-2015);

4. DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 4.1 Résolution modifiant la résolution 574-12-2014 établissant le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2015 afin d'y changer la date des séances des mois de juillet et août (228-05-2015);
- 4.2 Nomination - constables spéciaux – application du règlement 309 – mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau (229-05-2015);
- 4.3 Nomination des membres du comité de sélection pour l'analyse des soumissions pour « Les services professionnels pour le développement de mécanismes applicables à la gestion d'un projet et à la gestion d'un portefeuille de projets » (230-05-2015);
- 4.4 Adoption du règlement numéro 626 décrétant un emprunt pour l'acquisition, de gré à gré, du lot 5 573 227 du cadastre du Québec aux fins de construction d'un bâtiment public (école) et d'un stationnement public – pôle public est (231-05-2015);
- 4.5 Adoption du règlement numéro 636 décrétant un emprunt pour les services professionnels pour la réalisation des plans directeurs d'égouts sanitaire et pluvial, de mobilité durable et mise à jour du plan d'intervention TECQ III (232-05-2015);
- 4.6 Adoption du règlement numéro 642 décrétant un emprunt pour des travaux d'infrastructure dans la rue projetée située entre la montée des Pionniers et la rue Yves-Blais – pôle public est (233-05-2015);
- 4.7 Avis de motion – règlement d'emprunt (#637) – remboursement des coûts à la MRC Les Moulins pour des travaux de dragage et d'aménagement du ruisseau Lapointe (234-05-2015);
- 4.8 Avis de motion – règlement d'emprunt (#630) – acquisition, de gré à gré, de divers lots aux fins de réserve foncière pour l'établissement d'un corridor de biodiversité (235-05-2015);
- 4.9 Adoption du règlement numéro 3901 sur la circulation et remplaçant le règlement numéro 3900 (236-05-2015);
- 4.10 Adoption du règlement numéro 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être général et remplaçant le règlement numéro 4000 (237-05-2015);
- 4.11 Autorisation de signature – acte de renonciation partielle par le ministère des Transports du Québec de la servitude de non-accès traversant une ligne longeant le lot 3 148 966 du cadastre du Québec – autoroute 640/bretelles d'accès (238-05-2015) ;

- 4.12 Imposition d'une réserve aux fins de réserve foncière à des fins de parc et espace vert sur les lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec – secteur de la rue Paradis (239-05-2015) ;
- 4.13 Imposition d'une réserve foncière sur le lot 2 916 709 du cadastre du Québec – parc de la Grotte du Côteau (240-05-2015) ;
- 4.14 Adoption de soumission – assurance responsabilité civile des officiers publics – responsabilité civile municipale – 2015-2016 (241-05-2015) ;
- 4.15 Acceptation des promesses de vente d'une partie des lots 2 920 917, 2 921 108, 2 921 301, 3 249 437, 2 921 302 et des lots 2 921 023, 3 249 438 et 4 269 265 – corridor de biodiversité dans le cadre du projet Urbanova (242-05-2015);
- 4.16 Demande à l'Office national de l'énergie d'exiger d'Enbridge des tests hydrostatiques – inversion et accroissement de la capacité de l'oléoduc 9B (243-05-2015);

5. TRÉSORERIE

- 5.1 Résolution de concordance – émission d'obligations au montant de 18 066 000\$ (244-05-2015);
- 5.2 Résolution de courte échéance – émission d'obligations au montant de 18 066 000\$ (245-05-2015);

6. GÉNIE ET PROJETS SPÉCIAUX – ENTRETIEN DU TERRITOIRE

- 6.1 Adoption de soumission – achat de deux (2) camions avec benne à gravier, benne basculante de type quatre saisons et équipements à neige (246-05-2015) ;
- 6.2 Adoption de soumission – services professionnels pour la préparation d'un plan d'ensemble, des plans, devis et surveillance des travaux d'infrastructures dans le projet du « Pôle civique dans le secteur est » (247-05-2015) ;

7. URBANISME

- 7.1 Dérogations mineures (248-05-2015) ;
- 7.2 Plans d'implantation et d'intégration architecturale (249-05-2015) ;
- 7.3 Adoption du règlement numéro 1000-028 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'ajouter au chapitre 4 intitulé «Lecture du milieu» l'illustration de la répartition des institutions scolaires et religieuses sur le territoire municipal (250-05-2015);
- 7.4 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-245 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser spécifiquement les établissements d'enseignement dans les zones scolaires, les usages religieux dans certaines zones et d'exclure spécifiquement les usages religieux des zones d'utilités publiques (251-05-2015);

- 7.5 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-243 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'encadrer les micro-brasseries et de modifier l'encadrement des spectacles dans les restaurants et les bars de certaines zones commerciales (retiré);
- 7.6 Adoption du second projet de règlement numéro 1006-017 modifiant le règlement sur les usages conditionnels numéro 1006 afin de consolider les sections applicables aux bars, restaurants et terrasses en une nouvelle section applicable aux cafés, restaurants, bars et micro-brasseries (retiré);
- 7.7 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-246 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser le groupe d'usage «Hébergement (HE)» dans la zone 8660-64 (URBANOVA phase 1) (252-05-2015);
- 7.8 Adoption du second projet de règlement numéro 1001-247 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer la nouvelle zone 0363-865 dans le secteur de la montée des Pionniers et d'ajouter les usages « Gymnase et club athlétique (7425) » et Piscine intérieure (7432) » en sus de ceux déjà autorisés (253-05-2015);
- 7.9 Adoption du règlement numéro 639 relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne (254-05-2015);
- 7.10 Adoption du règlement numéro 1001-248 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'harmoniser ses dispositions avec celles du règlement municipal de lutte à la propagation de l'agrile du frêne (255-05-2015);
- 7.11 Adoption du règlement numéro 1004-1-015 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'harmoniser ses dispositions avec celles du règlement municipal de lutte à la propagation de l'agrile du frêne (256-05-2015);
- 7.12 Avis de motion - projet de règlement numéro 1004-1-016 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'exempter de frais une demande de permis portant sur la rénovation d'un ou des logements afin de l'adapter aux conditions des résidents à la suite d'une perte de mobilité ou d'un handicap (257-05-2015);
- 7.13 Adoption du projet de règlement numéro 1008-001 modifiant le règlement numéro 1008 relatif aux PPCMOI afin d'agrandir son territoire d'application (258-05-2015);
- 7.14 Avis de motion – projet de règlement numéro 1008-1 (259-05-2015);
- 7.15 Adoption du projet de règlement numéro 1001-237 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter les usages spécifiques d'école de conducteurs de camions lourds et d'école d'opérateurs de machinerie de construction dans la zone 8864-23 (boulevard des Entreprises, entre la rue Antonio-Héroux et l'avenue Claude-Léveillé) (260-05-2015);
- 7.16 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-237 (261-05-2015);
- 7.17 Adoption du projet de règlement numéro 1001-249 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la limite entre les zones 9463-82 et 9562-09 sur le lot 5 593 235 du cadastre du Québec (262-05-2015);

- 7.18 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-249 (263-05-2015);
- 7.19 Adoption du projet de règlement numéro 1001-250 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger les normes d'implantation relatives aux lots dérogatoires au règlement de lotissement et protégés par droits acquis (264-05-2015);
- 7.20 Avis de motion – projet de règlement numéro 1001-250 (265-05-2015);
- 7.21 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 3910, chemin Saint-Charles (266-05-2015);
- 7.22 Autorisation au greffier – remboursement du dépôt – démolition de l'immeuble situé au 3904, chemin Saint-Charles (267-05-2015);

8. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Nomination des membres du comité de sélection pour l'analyse des soumissions pour l'acquisition et l'installation des modules de jeux et des balançoires pour le parc Saint-Sacrement (268-05-2015);
- 8.2 Reconnaissance d'organismes selon la Politique de reconnaissance (269-05-2015);
- 8.3 Autorisation - versement de subvention – organismes du milieu (270-05-2015);

9. RESSOURCES HUMAINES

- 9.1 Autorisation - abolition d'un poste de préposé à la perception, classe 7, à la cour municipale et création d'un poste de technologue, classe 11, à la Direction du génie et projets spéciaux et adoption des organigrammes modifiés (271-05-2015);
- 9.2 Autorisation - abolition du poste « opératrice en informatique », création du poste « technicien analyste, infrastructures technologiques » à la Direction des technologies de l'information et adoption du nouvel organigramme (272-05-2015);
- 9.3 Autorisation de signature – lettre d'entente numéro 2015-04 – Fraternité des policiers de Terrebonne inc. – concernant les modalités d'application pour le besoin temporaire d'un technicien supplémentaire à l'identité judiciaire (273-05-2015);

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Autorisation - installation de signalisation (274-05-2015);
- 10.2 Adoption de soumission – achat d'un véhicule de type autopompe (275-05-2015);

11. AFFAIRES NOUVELLES

12. PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE

La prochaine séance ordinaire se tiendra à l'édifice Louis-Lepage, 754, rue Saint-Pierre, Terrebonne, le lundi 8 juin 2015, à 19 h 30.

13. RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE (276-05-2015)

RÉSOLUTION NO : 227-05-2015

PROPOSÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 avril et les procès-verbaux des séances extraordinaires du 13, 27 avril et 4 mai 2015 soient adoptés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 228-05-2015

ATTENDU la résolution 574-12-2014, adoptée par le conseil municipal de la Ville de Terrebonne le 8 décembre 2014, établissant le calendrier, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, de ses séances ordinaires pour l'année 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la date des séances des mois de juillet et août;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Stéphane Berthe**

QUE la séance du mois de juillet se tienne à l'endroit ordinaire des séances le 6 juillet au lieu du 13 juillet 2015 et que la séance du mois d'août se tienne à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, le 17 août au lieu du 10 août 2015.

QUE la résolution 574-12-2014 fixant les dates des séances pour l'année 2015 soit modifiée en conséquence et qu'un avis soit publié à cet effet.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 229-05-2015

Conformément à l'article 16 du règlement numéro 309 concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc;

**Il est proposé par Michel Morin
appuyé par Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme, en vertu de l'article 147 du code de procédure pénale, les personnes mentionnées ci-dessous pour émettre tout constat d'infraction dans le cadre de l'application du règlement 309 concernant l'utilisation de l'eau :

M. Michael Cossette	M. Samuel Germain
M. Richard Masson	Mme Jolaine Gouger
M. William Panneton	Mme Joanie Dufour
M. Alexandre Ferland-Houle	M. Sébastien Leblanc
M. Jonathan Leblanc	Mme Amélie Gilbert-Nadeau

employé(es) de la compagnie Sécurité des Deux-Rives ltée et tout autre employé de ladite firme, laquelle a obtenu le contrat de surveillance de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 230-05-2015

ATTENDU la recommandation CE-2015-550-REC du comité exécutif du 6 mai 2015 autorisant la Direction générale à procéder à un appel d'offre public pour « **Les services professionnels pour le développement de mécanismes applicables à la gestion d'un projet et à la gestion d'un portefeuille de projets** »;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Frédéric Asselin
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres pour « **Les services professionnels pour le développement de mécanismes applicables à la gestion d'un projet et à la gestion d'un portefeuille de projets** » :

- Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques ;
- M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information ;
- M. Denis Levesque, conseiller à la Direction générale, administration et politiques gouvernementales ;

et au besoin :

- M. Théodore Ilie, conseiller en changement organisationnel, à titre d'expert.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 231-05-2015

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le règlement décrétant l'acquisition, de gré à gré, du lot 5 573 227 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 32 312,1 m², aux fins de construction de bâtiments publics (centre communautaire, piscine, stationnement étagé, école) et prévoyant un emprunt au montant de 686 650\$ pour payer le coût d'acquisition du terrain et le remboursement au fonds de parc, soit adopté sous le numéro 626.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 232-05-2015

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE le règlement pourvoyant les honoraires professionnels pour la réalisation des plans directeurs d'égouts sanitaire et pluvial, de mobilité durable (autos, véhicules lourds, vélos, piétons) et la mise à jour du plan d'intervention TECQ III et prévoyant un emprunt au montant de 750 000\$ pour en payer le coût, soit adopté sous le numéro 636.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet du règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 233-05-2015

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le règlement décrétant un emprunt pour des travaux d'installation de conduites d'égout sanitaire, d'égout pluvial, d'aqueduc, de fondation de rue, de revêtement de chaussée, d'éclairage, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres dans la rue projetée située entre la montée des Pionniers et la rue Yves-Blais (lot 5 573 225 du cadastre du Québec) et sur une partie de la rue Yves-Blais dans le pôle public secteur « est » et prévoyant un emprunt n'excédant pas 7 714 000\$, soit adopté sous le numéro 642.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que copie du projet de règlement a été remise conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 234-05-2015

Le conseiller Paul Asselin donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 637) ayant pour objet de rembourser à la MRC Les Moulins les coûts reliés aux travaux de dragage et d'aménagement du ruisseau Lapointe et prévoyant un emprunt au montant de 258 500\$.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 235-05-2015

Le conseiller Serge Gagnon donne avis de motion à l'effet de présenter, pour adoption à une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, un règlement (# 630) décrétant l'acquisition, de gré à gré, d'une partie des lots 2 920 917, 2 921 301, 2 921 302, 3 249 437 et 2 921 108, des parties du lot 2 920 914 et des lots 2 921 023, 3 249 438 et 4 269 265, tous du cadastre du Québec, aux fins de réserve foncière pour l'établissement d'un corridor de biodiversité et un emprunt au montant de 10 769 700\$ pour en payer le coût.

RÉSOLUTION NO : 236-05-2015

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Clermont Lévesque

QUE le règlement sur la circulation et le stationnement et remplaçant les règlements 3900 (circulation) et ses amendements et 112 (virage à droite sur feu rouge) et ses amendements, soit adopté sous le numéro 3901.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 237-05-2015

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement sur la paix, l'ordre public et le bien-être général et remplaçant le règlement numéro 4000 et ses amendements, soit adopté sous le numéro 4001.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 238-05-2015

ATTENDU la recommandation du comité exécutif datée du 23 juillet 2014 portant le numéro CE-2014-960-REC relativement à l'obtention d'une renonciation partielle à une servitude de non-accès traversant une ligne longeant le lot 3 148 966 du cadastre du Québec par le ministère des Transports du Québec et publiée au registre foncier concerné sous le numéro 369 164 en contrepartie du versement d'une compensation de 1 312 500 \$ par la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a versé au ministre des Finances du Québec un montant de 65 625 \$ à titre d'acompte;

ATTENDU QUE le règlement 583, modifié par le règlement 583-1, intitulé *Règlement décrétant des travaux d'aménagement des bretelles sud de l'échangeur de l'autoroute 640 ouest et du boulevard de la Pinière, le pavage d'une partie dudit boulevard, le versement d'une compensation au MTQ et l'acquisition de certaines parcelles de terrain et prévoyant un emprunt n'excédant pas 6 747 200 \$* a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 30 avril 2015;

ATTENDU QUE le projet d'acte de renonciation partielle à la servitude de non-accès à l'autoroute 640 a été approuvé par le ministère des Transports et est joint à la présente pour en faire partie intégrante ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte de verser une compensation de 1 312 500 \$, moins l'acompte déjà versé de 65 625 \$, en contrepartie de la renonciation partielle par le ministère des Transports du Québec de la servitude de non-accès traversant une ligne longeant le lot 3 148 966 du cadastre du Québec et publiée au registre foncier de la circonscription foncière de Terrebonne sous le numéro 369 164 .

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de renonciation partielle ainsi que tout document afférent. Copie de l'acte de renonciation partielle à la servitude de non-accès à l'autoroute 640 est jointe à la présente.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 239-05-2015

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Serge Gagnon

Suivant la recommandation CE-2015-495-REC du comité exécutif du 22 avril 2015, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne décrète l'imposition d'une réserve foncière à des fins de parc et espace vert dans le secteur de la rue Paradis sur les lots numéros 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec.

QUE la firme Deveau et associés, avocats, soit mandatée pour la préparation et la publication des avis de réserve pour les fins mentionnées ci-dessus sur les lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec.

QUE le Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, soit mandaté pour la préparation de la description technique des lots 4 250 294 et 4 250 295 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 240-05-2015

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

Suivant la recommandation CE-2015-450-REC du comité exécutif du 16 avril 2015, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne décrète l'imposition d'une réserve foncière sur le lot numéro 2 916 709 du cadastre du Québec (parc de la Grotte du Côteau).

QUE la firme Deveau et associés, avocats, soit mandatée pour la préparation et la publication des avis de réserve pour les fins mentionnées ci-dessus sur le lot 2 916 709 du cadastre du Québec.

QUE le Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres, soit mandaté pour la préparation de la description technique du lot 2 916 709 du cadastre du Québec.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 241-05-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour le contrat d'assurance responsabilité civile des officiers publics – responsabilité civile municipale 2015-2016 (SA15-2001) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 15 avril 2015 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 mai 2015 à 9 h 01, à savoir :

SOUSSIONNAIRE	ASSUREUR	OPTION « A » (taxes en sus)	OPTION « B » (taxes en sus)
Aon Parizeau inc. <i>(non conforme)</i>	Lloyd's	55 000\$	85 000\$
Lemieux Ryan & Associés <i>(non conforme)</i>	Lloyd's	73 356\$	98 696\$
BFL Canada Risques & Assurances inc.	Lloyd's	142 916\$	178 646\$
HUB International Québec ltée	AIG Insurance Ironshore- Evolution/50%	177 793\$	300 293\$

ATTENDU QUE la soumission de la société BFL Canada Risques & Assurances inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 5 mai 2015 par MM. Robert Miller et Guy Turcot de la firme GT&A conseillers en assurances ;

ATTENDU également le rapport daté du 5 mai 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 200 000\$ (t.t.c.);

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 5 mai 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-551-REC du comité exécutif du 6 mai 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier
APPUYÉ PAR Nathalie Bellavance**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **BFL CANADA RISQUES & ASSURANCES INC.**, datée du 1^{er} mai 2015, pour le contrat d'assurance responsabilité civile des officiers publics – responsabilité civile municipale 2015-2016 avec l'augmentation de la limite de couverture à dix (10) millions, le tout pour un montant de 178 646\$ (taxes en sus).

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0244 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE le greffier ou l'assistant-greffier soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents requis pour donner effet à cette résolution.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 242-05-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire acquérir, pour fins publiques, pour l'établissement du corridor de biodiversité dans le cadre du projet Urbanova, et que des terrains propriété de Lerocof inc., Construction R.D.L. inc. et Gestion W.R.N. Poulin inc. en font partie et sont connus comme étant;

- une partie du lot 2 920 917, d'une superficie de 69 121,4 m² approximativement
- une partie du lot 2 921 108, d'une superficie de 85 108,4 m² approximativement
- une partie des lots 2 921 301, 3 249 437, 2 921 302 et des lots 2 921 023, 3 249 438, 4 269 265, d'une superficie de 58 408,8 m² approximativement, soit pour l'établissement et la protection du corridor de biodiversité;

ATTENDU la promesse de vente signée par Lerocof inc. en faveur de la Ville pour un prix établi au montant de 1 843 995\$ et l'émission d'un reçu de don pour fins d'impôts au montant de 597 000\$;

ATTENDU la promesse signée par Construction R.D.L. inc. en faveur de la Ville pour un prix établi au montant de 2 130 434\$ et l'émission d'un reçu de don pour fins d'impôts au montant de 848 500\$;

ATTENDU la promesse signée par Gestion W.R.N. Poulin inc. en faveur de la Ville pour un prix établi au montant de 1 390 000\$ et l'émission d'un reçu de don pour fins d'impôts au montant de 371 500\$;

ATTENDU QUE la répartition des coûts des travaux ainsi que les modes de taxation ont été analysés suivant le tableau de planification financière du projet ;

ATTENDU QUE l'acquisition des lots et parties de lots se fera par règlement d'emprunt (numéro 630);

ATTENDU la recommandation CE-2015-564-REC du comité exécutif du 6 mai 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Serge Gagnon
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'acquisition des lots ou partie des lots suivants:

- d'une partie du lot numéro 2 920 917 du cadastre du Québec, propriété de la société Lerocof inc., d'une superficie approximative de 69 121,4 m², pour un prix de 26,68\$/m², totalisant un montant de 1 843 995\$ et l'émission d'un reçu de don pour fins d'impôts au montant de 597 000\$ et accepte la promesse de vente de la société Lerocof inc., datée du 21 avril 2015, le tout conditionnel à l'approbation du règlement numéro 630 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- d'une partie du lot numéro 2 921 108 du cadastre du Québec, propriété de la société Construction R.D.L. inc., d'une superficie approximative de 85 108,4 m², pour un prix de 25,03\$/m², totalisant un montant de 2 130 434\$ et l'émission d'un reçu de don pour fins d'impôts au montant de 848 500\$ et accepte la promesse de vente par la société Construcion R.D.L. inc., datée du 21 avril 2015, le tout conditionnel à l'approbation du règlement numéro 630 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; **Cette acceptation étant conditionnelle à la confirmation du prix de l'évaluation de la valeur du terrain suite à l'incendie du 8 mai 2015;**
- d'une partie des lots numéros 2 921 301, 3 249 437, 2 921 302 et des lots 2 921 023, 3 249 438, 4 269 265 du cadastre du Québec, propriété de la société Gestion W.R.N. Poulin inc., d'une superficie approximative de 58 408,8 m², totalisant un montant de 1 390 000\$ et l'émission d'un reçu de don pour fins d'impôts au montant de 371 500\$ et accepte la promesse de vente par la société Gestion W.R.N. Poulin inc., datée du 29 avril 2015, le tout conditionnel à l'approbation du règlement numéro 630 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire; **Cette acceptation étant conditionnelle à la confirmation du prix de l'évaluation de la valeur du terrain suite à l'incendie du 8 mai 2015.**

QUE Me Louise Valois, notaire, soit et est mandatée afin de préparer les actes d'acquisition et tout document afférent.

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les actes d'acquisition des lots mentionnés à la présente et tout document y relatif.

QUE tous les frais pour l'acquisition du terrain (honoraires professionnels, etc.) soient imputés au règlement numéro 630.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 243-05-2015

ATTENDU QUE la compagnie Enbridge est dans l'attente d'une décision de l'Office national de l'énergie afin de pouvoir inverser et accroître le flux de son oléoduc 9B et de changer le type de produit qui y circulera;

ATTENDU QUE cet oléoduc traverse la Ville de Terrebonne de l'ouest jusqu'au sud sur une distance de près de 30 km;

ATTENDU que cet oléoduc a été mis en service en 1976 et qu'il a donc près de quarante ans;

ATTENDU QUE l'inversement et l'accroissement du flux de l'oléoduc d'Enbridge soulève un certain nombre de questions de la part des autorités et des citoyens de la Ville de Terrebonne quant à l'intégrité du réseau et à sa capacité de supporter l'arrivée d'un pétrole lourd et potentiellement plus corrosif;

ATTENDU QU'une fuite de l'oléoduc pourrait avoir de graves conséquences sur la santé de la population, l'environnement, l'intégrité de nos sources d'eau potable, la sécurité publique et l'activité économique de notre région;

ATTENDU QU'un déversement de 4000 litres de pétrole est survenu en 2011 sur le territoire de la Ville de Terrebonne, que les autorités de la Ville ont été mises au fait de cet incident beaucoup plus tard parce qu'Enbridge et les ministères de l'Environnement du Québec et du Canada n'ont pas jugé bon les en informer;

ATTENDU QUE l'utilisation d'outils d'inspection interne permet d'identifier, de localiser et de mesurer les anomalies, de détecter la corrosion et les fissures et qu'elle permet de planifier un calendrier d'inspection continu;

ATTENDU QUE des tests hydrostatiques permettent de démontrer l'intégrité du réseau et qu'ils permettraient de rassurer la population sur la capacité de l'oléoduc à résister à l'inversion, à l'accroissement et au transport d'un nouveau type de pétrole;

ATTENDU QUE ces tests ne devraient pas se substituer à l'utilisation d'outils d'inspection interne, mais bien se faire en complément de ceux-ci;

ATTENDU QUE seul l'Office national de l'énergie a le pouvoir d'exiger d'Enbridge d'effectuer ces types de tests;

ATTENDU QUE la réalisation de ces tests aurait pour effet de contribuer à l'acceptabilité sociale du projet;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR André Fontaine**

Il est résolu de demander à l'Office national de l'énergie d'exiger d'Enbridge la réalisation de tests hydrostatiques en plus de ceux réalisés à l'aide d'outils d'inspection interne avant de permettre l'inversion et l'accroissement de la capacité de son oléoduc 9B et qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux personnes suivantes :

Monsieur Peter Watson, président, Office national de l'énergie
L'Honorable Greg Rickford, ministre des Ressources naturelles du Canada
Madame Lise Thériault, Vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de Lanaudière

Monsieur Pierre Arcand, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles
Monsieur David Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques
Madame Charmaine Borg, députée de Terrebonne
Madame Manon Perreault, députée de Montcalm
Monsieur François Legault, chef du deuxième groupe d'opposition, député de l'Assomption
Monsieur Mathieu Lemay, député de Masson
Monsieur Mathieu Traversy, député de Terrebonne
Monsieur Denis Coderre, président de la CMM, maire de Montréal
Madame Suzanne Roy, présidente de l'UMQ, mairesse de Sainte-Julie
Monsieur Guillaume Tremblay, maire de Mascouche
Préfètes et préfets des MRC de la CMM
Monsieur Al Monaco, président d'Enbridge
Monsieur Clément Guimond, président d'Équiterre

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 244-05-2015

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Terrebonne souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 18 066 000\$;

RÈGLEMENT D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
541	1 761,700\$
569	58,300\$
607	971,800\$
606	3 025,300\$
517	1 761,811\$
517	823,415\$
518	964,612\$
518	842,721\$
543	644,783\$
543	106,017\$
542	1 706,571\$
542	258,929\$
570	476,303\$
570	35,797\$
571	43,282\$
571	208,718\$
577	319,581\$
577	67,699\$
598	170,961\$
610	51,497\$
610	31,803\$
539	385,096\$
539	3 349,304\$

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 18 066 000\$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 27 mai 2015.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises ».

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

C.D. DE TERREBONNE
801, boulevard des Seigneurs
Terrebonne, (Qué.) J6W 1T5

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 27 mai et le 27 novembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Terrebonne, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 245-05-2015

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 18 066 000\$ effectué en vertu des règlements numéros 541, 569, 607, 606, 517, 518, 543, 542, 570, 571, 577, 598, 610 et 539, la Ville de Terrebonne émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

cinq (5) ans (à compter du 27 mai 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 à 2025, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 541, 569, 607, 606, 517, 518, 543, 542, 570, 571, 577, 598, 610 et 539, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

dix (10) ans (à compter du 27 mai 2015); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 541, 569, 607, 606, 517, 518, 543, 542, 570, 571, 577, 598, 610 et 539, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 246-05-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat de deux (2) camions avec benne à gravier, benne basculante de type quatre (4) saisons et équipements à neige (SA15-9021) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 25 février 2015 ;

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 mars 2015 à 11 h 01, à savoir :

Équipements Lourds Papineau inc.	597 112,62\$ t.t.c.
<i>non conforme</i>	
Camions Inter Anjou inc.	647 562,20\$ t.t.c.
Globocam	647 985,30\$ t.t.c.
Camion Excellence Peterbilt	668 680,80\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Camions Inter Anjou inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 20 avril 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 551 880\$ (t.t.c.) en date du 20 janvier 2015 ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 27 avril 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-528-REC du comité exécutif du 29 avril 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Nathalie Bellavance
APPUYÉ PAR Brigitte Villeneuve**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **CAMIONS INTER ANJOU INC.**, datée du 16 mars 2015, pour l'achat de deux (2) camions avec benne à gravier, benne basculante de type quatre (4) saisons et équipements à neige, le tout pour un montant de 563 220\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 631.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0203 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

QUE M. Georges Paradis, coordonnateur de l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, ou M. Alain Vermette, contremaître à l'atelier mécanique à la Direction de l'entretien du territoire, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, tous les documents relatifs à l'achat desdits équipements.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 247-05-2015

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels pour la préparation du plan d'ensemble, des plans, devis ainsi que pour la surveillance des travaux de construction d'égoûts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'aménagements paysagers et d'intégration d'utilités publiques dans le projet « Pôle civique dans le secteur est »(SA15-3006) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 1^{er} avril 2015 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 mai 2015 ;

ATTENDU QUE le comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué le pointage final mentionné ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage final	Montant
Fahey & Associés	2,733	534 335,96\$ t.t.c.
Groupe BC2	1,675	828 843,28\$ t.t.c.
Lemay & DAA	1,657	909 222,30\$ t.t.c.
Projet Paysage	--	--
CIMA+	--	--

ATTENDU QUE les firmes Projet Paysage et CIMA+ ne se sont pas qualifiées puisque leur pointage intérimaire est inférieur à 70 points, tel qu'il est prévu à la loi (art. 573.1.0.1.1 L.C.V.);

ATTENDU QUE le conseil municipal ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU le rapport préparé le 5 mai 2015 par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 562 500\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 6 mai 2015 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Fahey & Associés ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-562-REC du comité exécutif du 6 mai 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Jean-Guy Sénécal**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la firme **FAHEY & ASSOCIÉS** pour les services professionnels pour la préparation du plan d'ensemble, des plans, devis, ainsi que pour la surveillance des travaux de construction d'égouts pluvial et sanitaire, d'aqueduc, de fondation de rue, de pavage, de bordures, de trottoirs, d'éclairage routier, d'aménagements paysagers et d'intégration d'utilités publiques dans le projet « Pôle civique dans le secteur est », incluant la proposition des mesures éthiques (muraille de Chine) indiquées dans l'offre du soumissionnaire, pour un montant de 464 741\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 619.

QUE ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 619 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la firme Fahey & Associés soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour approbation.

QUE le conseil municipal confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 248-05-2015

ATTENDU les demandes déposées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux dérogations mineures;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 9 avril 2015;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 22 avril 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Claire Messier
APPUYÉ PAR Frédéric Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme présentées comme suit :

- 1. D15-0007 / 4715, rue d'Angora / Groupe Bourgouin / lots 4 437 715 et 4 437 716**

QUE le conseil municipal accepte, dans le but d'ériger un bâtiment principal :

- 1- l'implantation de conteneurs semi-enfouis en cour avant;
- 2- la réduction de la largeur des cases de stationnement intérieures positionnées parallèlement à un mur ou une colonne à 2,75 mètres au lieu de 3 mètres;
- 3- que l'allée de circulation donnant sur l'aire de stationnement se terminant en cul-de-sac, ne comporte pas de surlargeur de manœuvre.

- 2. D15-0284 / 7020, chemin Forest / Réal Coutu / lot 1 890 711**

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de construire un abri d'auto permanent, la réduction de la marge avant secondaire à 4 mètres de la ligne avant secondaire au lieu de 4,5 mètres.

3. D15-0304 / 121, rue Saint-Joseph / Les Cours St-Joseph inc. / lot 2 441 907

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de régulariser l'occupation maximale du terrain d'un multiplex existant, l'augmentation du pourcentage à 67% alors que la grille de zonage approuvée via l'application du règlement 1008 PPCMOI (résolution du conseil # 633-12-2013) spécifie une norme maximale de 58,9%.

4. D15-0200 / 2255, montée Gagnon / Julie Turgeon / lot 2 919 333

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la construction d'une habitation unifamiliale, l'augmentation de la superficie d'occupation au sol à 11,88% pour un terrain partiellement desservi au lieu de 10% maximum.

5. D15-0384 / 238, rue des Jaseurs / Josée Lamothe / lots 1 947 661 et 1 947 662

QUE le conseil municipal autorise, dans le but de permettre la reconstruction d'une habitation unifamiliale, la réduction du nombre d'étages minimal à 1 étage au lieu de 2 étages.

6. D15-0292 / 2755, rue Maurice / Alain Poirier / lot 5 636 758

QUE le conseil municipal autorise, dans le but d'ériger une nouvelle habitation unifamiliale, la réduction de la marge arrière à 5,5 mètres au lieu d'une marge arrière minimale de 7,5 mètres.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 249-05-2015

ATTENDU les demandes présentées par les requérants dans le cadre du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant ces demandes telles qu'elles sont plus amplement énoncées au procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 9 et du 30 avril 2015;

ATTENDU QU'il y a lieu de donner suite à ces recommandations;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Claire Messier**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne donne suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 9 et du 30 avril 2015 et adopte à l'égard de chacune d'elles les recommandations de PIIA énumérées aux points 1 à 45 :

1. **D15-0199** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2255, montée Gagnon / lot 2 919 333
Julie Turgeon

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée sans garage selon les plans et élévations réalisés par Maison Laprise, et le plan d'implantation réalisé par M. Bernard Monette, le tout identifié « Annexe D15-0199 ».

2. **D15-0362** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
238, rue des Jaseurs / lots 1 947 661 et 1 947 662
Josée Lamothe

QUE le conseil municipal autorise la reconstruction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Lalancette Architecture, et le plan d'implantation réalisé par la demanderesse, le tout identifié « Annexe D15-0362 ».

3. **D15-0291** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2755, rue Maurice / lot 5 636 758
Alain Poirier

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée avec garage selon les plans, élévations, perspective et la planche des matériaux réalisés par Maisons Usinées Côté, et le plan d'implantation réalisé par M. Richard McClish du Groupe Meunier, le tout identifié « Annexe D15-0291 ».

4. **D15-0359** **Projet d'aménagement extérieur résidentiel**
710, rue Anne-Hébert / lot 5 097 429
Julie Lapointe

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur résidentiel selon le plan réalisé par Mme Julie Lapointe, le tout identifié "Annexe # D15-0359".

5. **D15-0576** **Projet d'agrandissement industriel "Autocar Préférence"**
1091, rue Armand-Bombardier / lot 4 269 243
9064-5510 Québec inc.

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement industriel selon le plan réalisé par M. Pierre Farley, le tout identifié "Annexe # D15-0576", aux conditions suivantes :

1. Que le plan de paysagement soit réalisé par un architecte paysagiste professionnel, à l'inclusion d'un alignement d'arbres distribués à tous les 10 mètres linéaires en front de la propriété, et ce, en compensation de l'agrandissement d'une aire de stationnement en cour avant;

2. Que le demandeur s'engage à fournir une garantie financière remboursable de 10 000 \$ afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux;
3. Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis.

**6. D15-0467 Projet de construction d'un immeuble industriel "Condos industriels Azbec"
1097, rue Armand-Bombardier / lot 4 269 242
Immeubles Azbec Inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation industrielle selon le plan révisé réalisé par Duquette Architecte, le tout identifié " Annexe # D15-0467", et le projet d'affichage révisé selon le plan réalisé par M. François Paquin, le tout identifié " Annexe # D15-0467", et ce, aux conditions suivantes:

1. Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable de 30 000 \$ afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux;
2. Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis.

**7. D14-2749 Projet de construction d'un immeuble industriel
1562, rue Nationale / lot 5 088 465
9187-7209 Québec inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation industrielle selon le plan réalisé par Neufs Architectes, le tout identifié " Annexe # D14-2749 ", aux conditions suivantes :

1. Que le demandeur s'engage à déposer des garanties financières remboursables de 60 000 \$ pour le bâtiment et de 25 000 \$ pour l'aménagement paysager afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux;
2. Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis;
3. Que le prolongement des trottoirs des entrées principales identifié par un hachuré de peinture soit traité en pavé imbriqué ;
4. Que l'éclairage du site soit contenu sous la ligne d'horizon.

**8. D15-0515 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
2670, rue de l'Aubier / lot 4 186 237
Construction Serge Rheault inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Planiplan et le plan d'implantation réalisé par Le Groupe XYZ Civitas, le tout identifié " Annexe # D15-0515".

9. **D15-0534** **Projet de construction d'un garage détaché**
2431, rue de l'Azalée / lot 4 247 517
Guillaume Paradis

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan réalisé par M. Denis Binette et le plan d'implantation réalisé par M. Normand Fournier, le tout identifié " Annexe # D15-0534 ".

10. **D15-0335** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
4340, rue Bastien / lot 2 920 186
Simon-Luc Allard

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, sans garage, selon les plans, élévations, choix des matériaux et couleurs réalisés par Pro-Fab et le plan d'implantation réalisé par M. Jonathan Laforce, le tout identifié " Annexe # D15-0335 ".

11. **D15-0395** **Projet de construction d'un garage détaché**
4060, rue Bigras / lot 2 918 554
Raynald Lachance

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan réalisé par Home et le plan d'implantation réalisé par M. Raynald Lachance, le tout identifié " Annexe # D15-0395 ".

12. **D15-0221** **Projet de rénovation résidentielle**
275, boulevard des Braves, suite 100 / lots
3 252 397, 3 252 427 et 3 252 396
Services Financiers D.D.A. inc.

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le document réalisé par FEXCO portes et fenêtres inc., le tout identifié " Annexe # D15-0221 ".

13. **D15-0343** **Projet de constructions accessoires et aménagement paysager**
457, rue Campagnol / lot 4 301 495
Louis Marc Patenaude

QUE le conseil municipal autorise le projet de constructions accessoires et d'aménagement paysager selon le plan réalisé par M. Alexandre Gendron, le tout identifié " Annexe # D15-0343 ".

14. **D15-0294** **Projet de construction d'une habitation unifamiliale**
2715, rue Charbonneau / lot 5 232 992
Maisons Charplexe inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, de même que la construction d'un garage détaché, selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Maisons Charplexe inc., et le plan d'implantation réalisé par le groupe XYZ Civitas, le tout identifié " Annexe # D15-0294 amendé".

15. **D15-0540** **Projet de construction d'un garage détaché**
2725, rue Charbonneau / lots 3 249 525 et
5 232 993
Alain Turcotte

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan d'architecture et le plan d'implantation réalisés par M. Alain Turcotte, le tout identifié " Annexe # D15-0540 ".

16. **D15-0364** **Projet de construction d'un garage détaché**
579, rue du Curé-Cloutier / lot 2 915 631
David Pace

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan de construction et le plan d'implantation réalisés par M. David Pace, le tout identifié "Annexe # D15-0364 ", et ce, à la condition suivante:

Que le garage et la remise existants soient préalablement démolis.

17. **D15-0277** **Projet d'agrandissement résidentiel**
6910, rue de l'Ébène / lot 1 886 942
Carine Jury

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Mme Kim Ouellette, le tout identifié " Annexe # D15-0277".

18. **D15-0427** **Projet de construction d'un garage détaché**
1800, rue de l'Échassier / lot 3 074 728
Patrick Gagné

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan réalisé par Dessins Drummond et le plan d'implantation réalisé par M. Richard McClish, arpenteur-géomètre du Groupe Meunier, le tout identifié " Annexe # D15-0427".

19. **D15-0578** **Projet d'aménagement extérieur résidentiel**
806, rue Émilie-Mondor / lot 5 097 477
Mélissa Perron

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur résidentiel selon le plan réalisé par Mme Mélissa Perron, le tout identifié "Annexe # D15-0578 ".

**20. D15-0272 Projet de construction d'un immeuble industriel
1027, boulevard des Entreprises / lot
5 441 270
Construction Bernard Anctil inc.**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un immeuble à vocation industrielle selon le plan réalisé par M. Réal Desmarais et autorise l'aménagement paysager réalisé par Mme Marie-Hélène Larivière, le tout identifié " Annexe # D15-0272 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que le demandeur s'engage à déposer une garantie financière remboursable de 50 000 \$ pour le bâtiment et de 25 000 \$ pour l'aménagement paysager afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux;
2. Que l'aménagement paysager soit effectué dans l'année suivant l'émission du permis;
3. Que la case de stationnement située en front de l'entrée principale de droite soit abolie au profit de l'aménagement d'un accès piéton;
4. Qu'un couvre-sol autre que l'asphalte soit utilisé en front des entrées de façade (case de stationnement pour personne handicapée, case abolie côté droit et zone prévue pour le stationnement des vélos).

**21. D15-0271 Projet de construction accessoire
2700, boulevard des Entreprises / lot
4 002 856
Garderie Les Petites Coccinelles**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire pour une garderie (aménagement d'une cour extérieure destinée aux poupons) selon le plan réalisé par Mme Kim Chamberlain, le tout identifié " Annexe # D15-0271 ", et ce, à la condition suivante :

Que le paysagement à réaliser soit suffisamment mature pour masquer la visibilité sur ladite aire de jeu.

**22. D15-0396 Projet de construction d'une habitation unifamiliale
33, rue Faîte-Boisé / lot 3 665 071
Les Placements Serbeau**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations et la planche des matériaux présentés par Les Placements Serbeau et le plan d'implantation réalisé par Sansoucy arpenteur-géomètre, le tout identifié « Annexe # D15-0396 ».

**23. D15-0439 Projet d'aménagement extérieur de la cour arrière
770, rue Gilles-Carle / lot 5 097 505
Josée Query**

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur résidentiel en cour arrière selon le plan et photos soumis par le demandeur, le tout identifié " Annexe # D15-0439 ", et ce, à la condition suivante:

Que les niveaux de terrains soient respectés tels que joints au présent dossier.

24. **D15-0520** **Projet de constructions accessoires et d'aménagement extérieur**
800, rue Gilles-Carle / lot 5 097 512
Isabel Deslongchamps

QUE le conseil municipal autorise le projet de constructions accessoires (remise et clôture) ainsi que les aménagements extérieurs résidentiels selon le plan réalisé par Mme Isabel Deslongchamps, le tout identifié "Annexe # D15-0520 ".

25. **D15-0575** **Projet de constructions accessoires**
842, rue Gilles-Carle / lot 5 097 519
Sébastien Lavergne

QUE le conseil municipal autorise les constructions accessoires (remise et clôture) selon le plan réalisé par M. Sébastien Lavergne, le tout identifié "Annexe # D15-0575 ".

26. **D15-0483** **Projet de construction d'un garage détaché**
6831, rue des Harfangs / lot 1 890 625
Martin Thibault

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan de construction et le plan d'implantation réalisés par M. Martin Thibault, le tout identifié " Annexe # D15-0483 ".

27. **D15-0554** **Projet de construction d'un garage détaché**
5251, rue du Jalon / lots 1 890 188 et
1 890 171
Gaétan Sauvé

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan d'architecture et le plan d'implantation réalisés par M. Gaétan Sauvé, le tout identifié " Annexe # D15-0554 ".

28. **D15-0550** **Projet d'aménagement extérieur résidentiel**
735, rue Judith-Jasmin / lot 5 097 554
Kim Kornechook

QUE le conseil municipal autorise le projet d'aménagement extérieur résidentiel selon le plan réalisé par Mme Kim Kornechook, le tout identifié " Annexe # D15-0550 ".

29. **D15-0438** **Projet de constructions accessoires et aménagement extérieur**
806, rue Judith-Jasmin / lot 5 097 542
David-Roger Gagnon

QUE le conseil municipal autorise le projet de constructions accessoires (remise et clôture) ainsi que les aménagements extérieurs résidentiels selon le plan réalisé par M. Gagnon, le tout identifié " Annexe # D15-0438".

- 30. D15-0455 Projet de constructions accessoires et aménagements extérieurs**
829, rue Judith-Jasmin / lot 5 097 550
Alexandre Marcil

QUE le conseil municipal autorise le projet de constructions accessoires (remise et clôture) ainsi que les aménagements extérieurs résidentiels selon le plan réalisé par M. Marcil, le tout identifié " Annexe # D15-0455 ".

- 31. D15-0533 Projet de reconstruction d'une habitation unifamiliale**
884, rue Léveillé / lot 2 915 857
Jean-Guy Quimper

QUE le conseil municipal autorise la reconstruction d'une habitation unifamiliale jumelée, sans garage, selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Asselin Architecture, et le plan d'implantation réalisé par Meunier Fournier, le tout identifié " Annexe # D15-0533 ".

- 32. D15-0376 Projet de construction d'un garage détaché**
3160, rue du Lys / lot 1 890 798
Yanick Lachapelle

QUE le conseil municipal autorise la construction d'un garage détaché selon le plan de construction et le plan d'implantation réalisés par M. Yanick Lachapelle, le tout identifié " Annexe # D15-0376 ".

- 33. D15-0538 Projet d'agrandissement résidentiel**
11001, rue de l'Opale / lot 1 887 907
Dessina Plan Plus inc.

QUE le conseil municipal autorise l'agrandissement résidentiel selon le plan réalisé par Dessina Plan Plus inc., le tout identifié " Annexe # D15-0538".

- 34. D15-0278 Projet de construction accessoire**
2810, boulevard de la Pinière / lots 2 745 204,
2 745 203 et 2 124 260
9311-0062 Québec inc. - Chocolats Favoris

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction accessoire d'une terrasse saisonnière selon le plan réalisé par M. Nicolas Lévesque-Tremblay, architecte, le tout identifié " Annexe # D15-0278 ".

- 35. D15-0387 Projet de construction d'habitations unifamiliales**
562, rue Populaire / lot 5 130 538
Construction Pme C. inc.

QUE le conseil municipal autorise la construction d'habitations unifamiliales jumelées, avec garage, selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par les Architectures Gosselin, et le plan d'implantation réalisé par le Groupe Meunier, le tout identifié " Annexe # D15-0387 ", et ce, aux conditions suivantes :

1. Que les élévations arrières incorporent une bande de maçonnerie à la jonction des deux unités mitoyennes ;
2. Que les parterres des bâtiments incorporent un jardin de pluie (percolation/rétention) appuyé d'un plan d'aménagement adapté à cette fin (lettre d'entente à conclure avec garantie financière à raison de 25 % de la valeur desdits travaux de paysagement).

**36. D15-0420 Projet de modification des balcons arrières
117, rue de la Pruche / lots 5 103 679,
5 103 680, 5 103 681, 5 103 682 et 5 103 683
Luc Denis**

QUE le conseil municipal autorise la modification des balcons arrières d'un projet de maisons de ville adopté par résolution du conseil municipal (# 175-04-2012) selon les plans, élévations, perspective et implantation réalisés par M. Luc Denis, architecte, le tout identifié " Annexe # D15-0420".

**37. D15-0428 Projet de modification à un plan de
construction antérieurement validé
1511, rue Rodrigue / lot 4 247 512
Jean-Sébastien Bergeron-Gagné**

QUE le conseil municipal autorise la construction d'une habitation unifamiliale isolée, avec garage, selon les plans, élévations et la planche des matériaux réalisés par Architecture PM et le plan d'implantation réalisé par Groupe Meunier, le tout identifié " Annexe # D15-0428".

**38. D15-0258 Projet de modification d'un ensemble
résidentiel
1758, chemin Saint-Charles / lots 4 425 951,
4 425 952 et 4 425 953
Propriétés Amco Lachenaie inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par Bellemare & Gilbert Architectes, le tout identifié "Annexe # D15-0258 ", et ce, aux conditions suivantes ;

1. Que la proposition paysagère incorpore un arbre à grand déploiement à tous les 10 mètres linéaires;
2. Que le demandeur s'engage à fournir une garantie financière remboursable, représentant 25 % de la valeur des aménagements paysagers à prévoir, afin d'assurer la conformité de réalisation desdits travaux;

3. Que la bonification des aménagements paysagers soit effectuée dans l'année suivant l'émission du permis ;
4. Que l'égouttement du site soit réévalué afin de contenir les nuisances sur les propriétés voisines.

**39. D15-0449 Projet d'abattage d'arbres
2125, chemin Saint-Charles / lot 1 950 970
Jean-Claude Fortin**

QUE le conseil municipal autorise la demande d'abattage d'arbres selon le document déposé par le demandeur, le tout identifié " Annexe # D15-0449 ".

**40. D14-2589 Projet d'opération cadastrale et de construction accessoire
981, rue Saint-Louis / lots 2 438 865 et 2 442 252
Denis Roy**

QUE le conseil municipal autorise les projets d'opération cadastrale et de construction accessoire (clôture) selon le plan réalisé par M. Richard Mc Clish, arpenteur-géomètre, (minute 12 169) et selon le descriptif du demandeur, le tout identifié " Annexe # D14-2589 ".

**41. D15-0542 Projet de rénovation résidentielle
1225, rue Saint-Louis / lot 2 440 143
Dominic Gariépy**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation résidentielle selon le plan réalisé par M. Dominic Gariépy, le tout identifié " Annexe # D15-0542 ".

**42. D15-0419 Projet de rénovation commerciale
774, rue Saint-Pierre / lot 2 439 149
Pierre Corbeil**

QUE le conseil municipal autorise le projet de rénovation commerciale selon le document réalisé par M. Martin Simard, le tout identifié " Annexe # D15-0419 ".

**43. D14-2451 Projet d'abattage d'arbres
2490, côte de Terrebonne / lot 2 921 962
Alain Théoret**

QUE le conseil municipal autorise la demande d'abattage d'arbres selon le document déposé par le demandeur, le tout identifié " Annexe # D14-2451 ".

**44. D15-0481 Projet d'aménagement extérieur et stabilisation riveraine résidentielle
3530, côte de Terrebonne / lot 2 124 890
Richard Prieur**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'un mur de soutènement, d'aménagements extérieurs et de réfection d'un mur de soutènement existant résidentiel, selon le plan réalisé par Paysagiste ARB-VAL INC., le tout identifié " Annexe # D15-0481 ".

- 45. D15-0107 Projet de construction accessoire
3780, côte de Terrebonne / lot 2 122 026
Jean-Lou Hamelin / Rouge Architecture inc.**

QUE le conseil municipal autorise le projet de construction d'une clôture selon le plan réalisé par M. Jean-Lou Hamelin, le tout identifié " Annexe # D15-0107".

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 250-05-2015

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le règlement modifiant le règlement de plan d'urbanisme numéro 1000 afin d'ajouter au chapitre 4 intitulé «Lecture du milieu» l'illustration de la répartition des institutions scolaires et religieuses sur le territoire municipal, soit adopté sous le numéro 1000-028.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 251-05-2015

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-245 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser spécifiquement les établissements d'enseignement dans les zones scolaires, d'autoriser spécifiquement les usages religieux dans certaines zones et d'exclure spécifiquement les usages religieux des zones d'utilités publiques.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 252-05-2015

PROPOSÉ PAR : Serge Gagnon

APPUYÉ PAR : Marie-Claude Lamarche

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-246 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'autoriser le groupe d'usage «Hébergement (HE)» dans la zone 8660-64 (URBANOVA phase 1).

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 253-05-2015

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Jean-Guy Sénécal

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le second projet de règlement numéro 1001-247 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de créer une nouvelle zone à même les zones 0363-86 et 0363-87 dans le secteur de la montée des Pionniers et d'y permettre l'usage «Gymnase et club athlétique (7425)» et l'usage «Piscine intérieure (7432)» en sus des usages actuellement autorisés.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 254-05-2015

PROPOSÉ PAR : Stéphane Berthe

APPUYÉ PAR : Paul Asselin

QUE le règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne soit adopté sous le numéro 639.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 255-05-2015

PROPOSÉ PAR : Marc Campagna

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE le règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'harmoniser ses dispositions avec celles du règlement municipal de lutte à la propagation de l'agrile du frêne, soit adopté sous le numéro 1001-248.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 256-05-2015

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE le règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'harmoniser ses dispositions avec celles du règlement municipal de lutte à la propagation de l'agrile du frêne, soit adopté sous le numéro 1004-1-015.

Les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant que dispense de lecture était demandée en même temps que l'avis de motion.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 257-05-2015

La conseillère Marie-Claude Lamarche donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (#1004-1-016) modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 1004-1 afin d'exempter de frais une demande de permis portant sur la rénovation d'un ou des logements afin de l'adapter aux conditions des résidents à la suite d'une perte de mobilité ou d'un handicap, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 258-05-2015

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le projet de règlement numéro 1008-001 modifiant le règlement numéro 1008 relatif aux PPCMOI afin d'agrandir son territoire d'application. Le nouveau secteur sera limité par la rivière des Mille-Îles, l'autoroute 25, la rue Curé-Comtois (rue située au sud du boulevard des Seigneurs), les rues du Saguenay et Gariepy (rues situées à l'est de la montée Masson et par la voie ferrée).

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 8 juin 2015 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 259-05-2015

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (#1008-001) modifiant le règlement numéro 1008 relatif aux PPCMOI afin d'agrandir son territoire d'application. Le nouveau secteur sera limité par la rivière des Mille-Îles, l'autoroute 25, la rue Curé-Comtois (rue située au sud du boulevard des Seigneurs), les rues du Saguenay et Gariepy (rues situées à l'est de la montée Masson et par la voie ferrée), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 260-05-2015

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : Marie-Josée Beaupré

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-237 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 8864-23, les usages spécifiques d'école de conducteurs de camions lourds et d'école d'opérateurs de machinerie de construction (boulevard des Entreprises, entre la rue Antonio-Hérroux et l'avenue Claude-Léveillée).

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 8 juin 2015 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 261-05-2015

Le conseiller Michel Morin donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (#1001-237) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'ajouter aux usages autorisés dans la zone 8864-23, les usages spécifiques d'école de conducteurs de camions lourds et d'école d'opérateurs de machinerie de construction (boulevard des Entreprises, entre la rue Antonio-Héroux et l'avenue Claude-Léveillé), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 262-05-2015

PROPOSÉ PAR : Sylvain Tousignant

APPUYÉ PAR : Claire Messier

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-249 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la limite entre les zones 9463-82 et 9562-09 sur le lot 5 593 235 du cadastre du Québec (montée Masson, requalification commerciale d'un lot).

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 8 juin 2015 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 263-05-2015

Le conseiller Sylvain Tousignant donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (#1001-249) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin de modifier la limite entre les zones 9463-82 et 9562-09 sur le lot 5 593 235 du cadastre du Québec (montée Masson, requalification commerciale d'un lot), à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 264-05-2015

PROPOSÉ PAR : Réal Leclerc

APPUYÉ PAR : Frédéric Asselin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne adopte le premier projet de règlement numéro 1001-250 modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger les normes d'implantation relatives aux lots dérogatoires au règlement de lotissement et protégés par droits acquis.

QUE l'assemblée publique de consultation relativement à ce projet de règlement se tienne à la salle des séances du conseil lors de sa séance extraordinaire du 8 juin 2015 à 19h30.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 265-05-2015

Le conseiller Réal Leclerc donne avis de motion à l'effet de présenter un règlement (#1001-250) modifiant le règlement de zonage numéro 1001 afin d'abroger les normes d'implantation relatives aux lots dérogatoires au règlement de lotissement et protégés par droits acquis, à une séance subséquente, soit ordinaire ou extraordinaire.

Dispense de lecture est demandée et copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

RÉSOLUTION NO : 266-05-2015

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 1^{er} mai 2014, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 3910, chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (#P14-1246), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 30 avril 2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Réal Leclerc
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 3910, chemin Saint-Charles, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 267-05-2015

ATTENDU QUE le comité de démolition a accepté le 11 juillet 2014, en vertu du règlement numéro 449, la démolition de l'immeuble situé au 3904, chemin Saint-Charles;

ATTENDU QUE le comité de démolition a exigé, en vertu de l'article 39 du règlement numéro 449, une garantie bancaire de 5 000\$ lors de l'acceptation du projet de démolition afin de s'assurer que les travaux soient effectués selon les règles de l'art et dans les délais impartis;

ATTENDU QUE les travaux de démolition, suite à la délivrance du certificat d'autorisation (#P14-1218), ont été exécutés et que le terrain a été nettoyé selon le rapport de l'inspecteur en bâtiment en date du 30 avril 2015;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 40 du règlement numéro 449 le conseil, sur recommandation du fonctionnaire désigné, peut autoriser le greffier à remettre le dépôt après les travaux;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Stéphane Berthe
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal autorise le greffier à rembourser le dépôt versé lors de l'ouverture du dossier de démolition de l'immeuble situé au 3904, chemin Saint-Charles, considérant que le requérant a rempli ses obligations.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 268-05-2015

PROPOSÉ PAR : Frédéric Asselin

APPUYÉ PAR : André Fontaine

Suivant la recommandation CE-2015-533-REC du comité exécutif du 29 avril 2015, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne nomme les personnes mentionnées ci-dessous sur le comité de sélection pour l'analyse des soumissions, selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le cadre du système de pondération et d'évaluation des offres prévu à la Loi, le tout relativement à l'appel d'offres pour l'acquisition et l'installation des modules de jeux et des balançoires pour le parc Saint-Sacrement :

- M. Alain De Guise, chef du service parcs et espaces verts à la Direction de l'entretien du territoire ;
- M. Bernard Boisvert, adjoint au directeur du loisir et vie communautaire ;
- M. Yvon Duhaime, ingénieur de la firme Beaudoin Hurens et inspecteur accrédité de l'IQSAJ ;
- M. Julien Dorais, architecte paysagiste de la firme Lemay, DAA, et inspecteur accrédité de l'IQSAJ.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 269-05-2015

ATTENDU l'adoption par le conseil municipal le 22 mars 2010 de la Politique de reconnaissance aux organismes ;

ATTENDU QUE les organismes suivants ont manifesté le désir d'être reconnus par la municipalité et ont répondu avec satisfaction aux exigences demandées en complétant le formulaire et en fournissant les documents demandés ;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Brigitte Villeneuve
APPUYÉ PAR Marie-Claude Lamarche**

QUE le conseil municipal reconnait pour un (1) an, soit du 11 mai 2015 au 10 mai 2016, les organismes suivants à titre de partenaire de l'action communautaire sur le territoire de la municipalité :

<u>Nom de l'organisme</u>	<u>Groupe</u>
Association de crosse des Moulins	B
Association de soccer de Bois-des-Filions	B
Club de boxe l'Impérium	B
Club soccer La Plaine	B
École de taekwondo intégral Ji Do Kwan Terrebonne	B
Comité d'aide aux Plainois	C
Croix Rouge section des Moulins	D
Tous les enfants de l'autre monde	D
Cercle Marguerite de Provence	E
Club optimiste de Terrebonne	E
Action populaire des Moulins	F
Antenne universitaire du 3 ^e âge de l'Université de Sherbrooke-MRC Les Moulins	F
CPE – Gamin Gamine	F
Action événements	G
Association des artistes en arts visuels de Terrebonne	G
Comité des loisirs du Sommet	G
Garde Lachenaie	G
Société d'histoire de la région de Terrebonne	G

En vertu de cette reconnaissance, les organismes pourront bénéficier des services prévus dans les Politiques de soutien à la vie associative.

QU'un certificat de reconnaissance soit émis conformément à la Politique de reconnaissance aux organismes.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 270-05-2015

ATTENDU le programme de soutien financier aux opérations pour les organismes de sport, loisir et culture pour jeunes et pour lequel certains organismes ont déposé une demande pour pouvoir en bénéficier ;

ATTENDU QUE ces organismes répondent aux critères établis à raison de 7\$, 9\$ ou 12\$ par participant résidant de Terrebonne sur la base des inscriptions de la saison 2014 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au versement de la subvention incluant la bonification de 15% ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-566-REC du comité exécutif du 6 mai 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Guy Sénécal
APPUYÉ PAR Marc Campagna**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accorde une aide financière aux organismes décrits ci-dessous, le tout dans le cadre du programme de soutien financier aux organismes du milieu:

1.	Association du baseball mineur de Terrebonne 369 participants résidants à 12\$ X 15% de bonus	5 092\$
2.	Association de crosse des Moulins 25 participants résidants à 9\$ X 11% de bonus	1 119\$
3.	Association du hockey mineur de Terrebonne 793 participants résidants à 12\$ X 9% de bonus	10 372\$
4.	Club de boxe l'Imporium 107 participants résidants à 12\$ X 9% de bonus	1 400\$
5.	Club de gymnastique Viagym 450 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus	6 102\$
6.	Club de judo Lachenaie 47 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus	626\$
7.	Club de natation Torpille 88 participants résidants à 7\$ X 13% de bonus	696\$
8.	Club de plongeon Camo Montréal 105 participants résidants à 12\$ X 15% de bonus	1 449\$
9.	Club de soccer La Plaine 611 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus	8 285\$
10.	Club de soccer Terrebonne inc. 1 540 participants résidants à 12\$ X 13% de bonus	20 882\$
11.	École de Taekwondo Intégral Ji Do Kwan de Terrebonne 90 participants résidants à 9\$ X 13% de bonus	997\$
12.	Ligue de hockey balle junior du Québec 106 participants résidants à 12\$ X 11% de bonus	1 412\$
13.	Nage synchronisée Coralline Repentigny-Lanaudière 34 participants résidants à 7\$ (min. 500\$) X 5% de bonus	525\$

QUE les montants soient pris à même les fonds disponibles du poste budgétaire numéro 1-02-790-00-962.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0242 émis par l'assistante-trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 271-05-2015

PROPOSÉ PAR : Nathalie Bellavance

APPUYÉ PAR : Michel Morin

Suivant la recommandation CE-2015-525-REC du comité exécutif du 29 avril 2015, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'abolition du poste syndiqué col blanc « préposé à la perception », classe 7, à la Cour municipale de la Direction du greffe et affaires juridiques et autorise la création du poste syndiqué col blanc « technologue », classe 11, à la Direction du génie et projets spéciaux.

QUE les organigrammes des deux (2) directions soient modifiés en conséquence.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 272-05-2015

PROPOSÉ PAR : Claire Messier

APPUYÉ PAR : Nathalie Bellavance

Suivant la recommandation CE-2015-557-REC du comité exécutif du 6 mai 2015, le conseil municipal de la Ville de Terrebonne autorise l'abolition du poste syndiqué col blanc « opératrice en informatique » à la Direction des technologies de l'information et autorise la création du poste syndiqué col blanc « technicien analyste, infrastructures technologiques », à la Direction des technologies de l'information.

QUE l'organigramme de la Direction des technologies de l'information soit modifié en conséquence.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 273-05-2015

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Réal Leclerc

QUE le maire ou le maire suppléant et le greffier ou l'assistant-greffier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, la lettre d'entente numéro 2015-04 concernant les modalités d'application pour le besoin temporaire d'un technicien supplémentaire à l'identité judiciaire, le tout suivant la recommandation CE-2015-556-REC du comité exécutif du 6 mai 2015.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 274-05-2015

PROPOSÉ PAR : Paul Asselin

APPUYÉ PAR : Michel Morin

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne, suivant la recommandation CE-2015-514-REC du comité exécutif, autorise l'installation et/ou l'enlèvement de la signalisation routière suivante :

- Enlèvement des panneaux « stationnement interdit en tout temps » sur la rue de Beauvais, entre la rue d'Anvers et l'entrée du parc de l'Étincelle;

Ajout de panneaux « stationnement permis journées scolaires 15 minutes de 6h à 18h30 » sur la rue de Beauvais, entre le boulevard des Seigneurs et jusqu'en face du 1801, rue de Beauvais, du côté ouest ;

Remplacement de ces mêmes panneaux existants du côté est de la rue de Beauvais puisque l'écriture est non visible ;
- Installation d'un panneau « stationnement interdit » devant le 672, rue De La Chesnaye ;
- Renforcer la signalisation par de la signalisation aérienne à l'intersection du boulevard des Entreprises et de l'avenue Claude-Léveillée ;
- Enlèvement du panneau « débarcadère » devant le 888, rue Saint-Louis ;
- Installation de panneaux « arrêt interdit sauf autobus » devant le 6900, rue Guérin, et procéder au marquage en conséquence.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 275-05-2015

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'achat d'un véhicule de type autopompe pour la Direction de l'incendie (SA15-10003) ;

ATTENDU QU'un avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 mars 2015 ;

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 19 mars 2015 à 11 h 01, à savoir :

Thibault & Associés	568 896,30\$ t.t.c.
Techno-Feu inc.	585 061,68\$ t.t.c.
Aéro-Feu ltée	604 940,96\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la société Thibault & Associés s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 22 avril 2015 de Mme Nathalie Savard, chef du service de l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 482 600\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU la vérification de Me Gilbert Desrosiers, conseiller juridique, gestion contractuelle et affaires municipales à la Direction du greffe et affaires juridiques, en date du 1^{er} mai 2015 ;

ATTENDU la recommandation CE-2015-558-REC du comité exécutif du 6 mai 2015;

**Pour ces motifs, IL EST PROPOSÉ PAR Clermont Lévesque
APPUYÉ PAR Paul Asselin**

QUE le conseil municipal de la Ville de Terrebonne accepte la soumission de la société **THIBAUT ET ASSOCIÉS**, datée du 20 avril 2015, pour l'achat d'un véhicule de type autopompe pour la Direction de l'incendie, le tout pour un montant de 494 800\$ (taxes en sus) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de sept (7) ans en versements annuels, consécutifs et égaux.

QUE le certificat de disponibilité de crédits numéro 2015-0229 émis par la trésorière soit et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

RÉSOLUTION NO : 276-05-2015

PROPOSÉ PAR : Michel Morin

APPUYÉ PAR : André Fontaine

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉ

Maire

Greffier
